



HAL
open science

Construire la citoyenneté européenne ? Les contributions associatives à l'Europe politique

Julien Weisbein

► **To cite this version:**

Julien Weisbein. Construire la citoyenneté européenne ? Les contributions associatives à l'Europe politique. La Lettre de la Maison Française d'Oxford, 2000, Action collective, représentation des intérêts et intégration européenne, 12, pp.55-90. <hal-02549837>

HAL Id: hal-02549837

<https://hal.science/hal-02549837v1>

Submitted on 21 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

CONSTRUIRE LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ? LES CONTRIBUTIONS ASSOCIATIVES À L'EUROPE POLITIQUE

Julien Weisbein¹

La construction européenne, comme objet d'étude, questionne la science politique de deux manières. Tout d'abord, en tant qu'*objet en soi* (approche « eurocentrée »), elle peut susciter des analyses portant sur les institutions politiques originales auxquelles elle donne naissance, sur la production normative de celles-ci ou sur leur personnel politique propre. Dans cette optique, il s'agit de déterminer ce qui fait la « plus-value européenne » (ou l'euroanéité) de ces champs particuliers d'étude par rapport aux autres objets canoniques de la science politique (les institutions, les forces politiques, les comportements, etc.). En second lieu, la construction européenne peut, en tant que *processus* ou comme *contexte*, amener à s'intéresser aux modifications et mutations que la dynamique communautaire entraîne au sein des systèmes politiques nationaux, voire même locaux. Ici (approche plus ou moins stato-centrée), il s'agit de voir quelles altérations subissent les caractéristiques propres à chaque système politique (comme ses institutions, sa configuration d'acteurs politiques ou bien la culture politique qui y prédomine) lorsqu'elles sont confrontées à l'intégration européenne².

Etudier l'action collective dans le contexte européen oblige ainsi à considérer en parallèle ces deux approches, euro- et stato-centrée³. En effet, notre hypothèse de départ est qu'un *mode transnational spécifique de mobilisation politique au niveau européen amène de nombreux acteurs nationaux (partis, syndicats, associations) à remodeler leurs gammes traditionnelles d'intervention dans le champ politique*. Ici, il n'est donc pas seulement question d'un changement quantitatif, lié au territoire sur lequel se déploie l'action collective ou au nombre d'acteurs qu'elle nécessite, mais bien d'un changement *qualitatif*, lié au sens et aux modalités de cette action. Pour illustrer ce point, l'exemple de l'action européenne

¹ Doctorant – CEVIPOF ; Attaché Temporaire de l'Enseignement et de la Recherche – Institut d'Etudes Politiques de Toulouse (julien.weisbein@bdway.com).

² Bien sûr, ces deux niveaux d'analyse sont étroitement liés et interagissent par effets de feed-back, notamment parce que les « styles politiques » nationaux sont de plus en plus obligés de s'adapter en raison de la constitution croissante d'une sphère supranationale de pouvoir.

³ Comme l'écrit Riva Kastoryano (1997 : 70), « Toute revendication à un niveau national sous-entend désormais une pression parallèle au niveau européen. Mais inversement, toute revendication au niveau européen vise à avoir des effets sur les décisions nationales de chacun des Etats membres ».

des associations et des ONG semble fécond et ce, pour plusieurs raisons. En premier lieu et pas uniquement par effet de mode intellectuelle, la contribution associative à la démocratie est aujourd'hui une question de plus en plus abordée par la science politique qui voit dans les associations volontaires des canaux pertinents de socialisation et de participation politique⁴ (par exemple : Streeck, Schmitter 1991 ; Cohen, Roger 1995 ; van Deth 1997 ; Salamon, Anheier 1997, 1998). Ainsi et en dépit d'une certaine tendance à identifier l'Union européenne comme un forum d'intérêts purement privés et économiques, les mobilisations des associations ou la représentation d'intérêts publics (comme les droits sociaux, civils et politiques) par des ONG au niveau européen connaissent-elles un succès scientifique croissant⁵ – ce qui accrédite celles-ci parmi les « eurogroupes » (Neveu 1994 ; Bretherton, Sperling 1996 ; Kastoryano 1997 ; Pollack 1997 ; Pongy 1997 ; Sidjanski 1995, 1997 ; Dacheux 1999 ; Kendall, Anheier 1999 ; Egdell, Thomson 1999). Il faut dire que la conférence intergouvernementale (CIG) de 1996 a été l'occasion d'une mobilisation massive et relativement ordonnée d'associations et d'ONG européennes - laquelle a su mettre en lumière la relation de plus en plus étroite qui existe entre les différents champs associatifs nationaux et la construction européenne (Weisbein 1999). De même, il s'avère que ces mobilisations associatives se focalisent toutes autour de la citoyenneté européenne (laquelle est sans doute un concept fondamental pour l'avenir de l'UE⁶) et de la notion de « société civile européenne » (Boual 1999). Les associations et ONG constituent bien aujourd'hui un acteur collectif grandissant de la

⁴ Il est révélateur à cet égard que l'un des numéros de la *Revue du MAUSS* (N°11, premier semestre 1998) s'intitule : « Une seule solution, l'association ? ».

⁵ Même si le traitement qui en est fait relève encore essentiellement de l'approche monographique ou de la prétérition (à l'exception timide de Pollack 1997 ou de Kendall, Anheier 1999). De même, les ouvrages consacrés à la question de l'europanisation de l'action collective ne consacrent seulement que quelques pages – voire quelques lignes – au cas des ONG et des associations volontaires (par exemple : Wallace, Young 1997 : 241-242 autour de la notion d' « intérêts civiques » ; Marks, Mc Adam 1996 : 112-117 pour les « nouveaux mouvements sociaux »).

⁶ Et ce pour trois raisons. Tout d'abord, le concept de citoyenneté est central pour un régime démocratique, il en est à la fois le fondement, la justification et l'objectif. Surtout, il y organise la division du travail politique - laquelle génère un système d'acteurs plus ou moins stable (l'Etat, les instances de médiation, les citoyens). En ce sens, la citoyenneté de l'Union peut beaucoup nous apprendre sur le système politique européen. Et ce d'autant plus - seconde raison - que nous sommes à un moment historique déterminant : la genèse de cette citoyenneté européenne car celle-ci reste effectivement incomplète et les processus de sa constitution ne sont pas encore stabilisés. Or c'est bien souvent durant la phase de naissance d'un système politique que se mettent en place ses principales caractéristiques et ses logiques intrinsèques... La troisième raison qui motive le primat de la citoyenneté européenne est que celle-ci se situe par le « bas », par le citoyen européen lui-même. Depuis 1992 en effet, le tournant politique que prend l'UE oblige l'analyste à reconsidérer les approches de l'intégration selon le modèle intergouvernemental ou comme un processus top-down. L'Europe n'appelle plus exclusivement les instruments conceptuels empruntés à l'étude des relations internationales et désormais les thèmes, les méthodes et les concepts de la sociologie politique (l'identité, les paradigmes électoraux, les mobilisations collectives, etc.) sont autant nécessaires pour comprendre le processus de construction européenne puisqu'une nouvelle variable – « sociologique » pourrait-on dire - y gagne de l'importance.

construction européenne tant elles ont su y trouver et activer des ressources nouvelles afin de gagner et de consolider un espace politique propre. Par leur intégration dans des réseaux associatifs transnationaux, les associations nationales (ici, nous étudierons le cas français) se sont ouvert un nouvel espace de militantisme et de mobilisation collective : l'Union européenne.

UN CHAMP ASSOCIATIF MOUVANT, ECLATE ET HETEROGENE

Depuis le début des années quatre-vingt-dix (et notamment au lendemain de la ratification difficile du Traité de Maastricht en 1992), le tissu associatif français connaît donc une phase croissante d'eupéanisation, laquelle se décline selon plusieurs modalités (Weisbein 1998b) : par des regroupements au sein de réseaux européens ; par des mobilisations à l'échelle nationale ou locale en faveur (ou plus rarement contre) la construction européenne ; par la mise en œuvre d'un programme communautaire dans différents domaines (comme l'éducation, la santé, l'environnement, etc.) ; par l'exercice de son objet social dans un autre Etat membre, etc. Plus fondamentalement, cette « eupéanisation » de l'action collective des associations peut être entendue de trois principales façons : comme l'extension géographique de la mobilisation (l'Europe comme nouveau territoire sur lequel déployer son activité) ; comme la prise de conscience d'un nouvel échelon de pouvoir et la redéfinition des stratégies de l'association ou la translation de ses allégeances vers ce nouvel échelon (l'Europe comme matrice institutionnelle de ressources) ; ou comme un enjeu suffisant pour justifier un engagement militant (l'Europe comme cause)⁷. Une question cruciale concerne alors les modes d'articulation de ces trois *dimensions* (*Europe-territoire*, *Europe-matrice de ressources* et *Europe-cause*) : s'agit-il d'un processus séquentiel ou linéaire ? Et dans quel ordre s'emboîtent ces trois dimensions ?

Pour le cas des associations, il semble que l'eupéanisation de leur action se soit déroulée sur le schème Europe-territoire – Europe-matrice de ressources – Europe-cause. Ce canevas grossier convient en effet aux diverses associations françaises nombreuses et contrastées (par leurs ressources financières, humaines ou organisationnelles, par la nature de leur objet social) qui sont concernées par cette dynamique⁸. En fait, la question européenne semble véritablement épouser les caractéristiques et les clivages généraux du phénomène

⁷ Précisons que ces trois niveaux d'eupéanisation de l'action collective ne sont pas à opposer entre eux : l'extension territoriale de l'activité d'un groupe passe par l'obtention de ressources nouvelles qui se trouvent à Bruxelles ; de même, afin d'obtenir des normes communautaires qui lui soient avantageuses, un groupe a intérêt à se mobiliser autour d'une certaine conception de la construction européenne.

⁸ Peuvent en effet rentrer dans cette catégorie les jumelages, les différentes associations professionnelles ou de solidarité, de grandes organisations comme le Mouvement Européen ou bien de petites associations tournées vers des prestations de service modestes et spécifiques.

associatif : hétérogénéité, diversité et émiettement. En outre, les statistiques ou les principales typologies associatives ne reconnaissent pas les associations européennes comme telle et ne les comptabilisent pas. Cette indétermination est par ailleurs renforcée par l'absence persistante d'un statut européen des associations⁹.

Pour toutes ces différentes raisons, il apparaît donc impossible de parler d'un sous-champ associatif « européen », c'est-à-dire d'un groupe clairement objectivable que l'on puisse dénombrer et délimiter des autres éléments des taxinomies associatives traditionnelles (c'est-à-dire par secteurs d'activité : consommation, sport et loisir, coopération, éducation, tourisme social, etc.)¹⁰. Il faut plutôt parler à son sujet d'une « galaxie », d'un secteur fluide, éclaté et relativement informel. En effet, l'Europe irrigue le tissu associatif français sans pour autant le cloisonner ou le fractionner mais ce constat n'autorise pas pour autant le chercheur à raisonner sur des catégories sociales trop vastes et trop floues (sans compter la plasticité de la structure associative dite « loi 1901 » laquelle recouvre des réalités fort contrastées ainsi que la polysémie de la notion de groupe d'intérêt, cf. Offerlé 1998). En effet, un critère minimal semble nécessaire pour définir ce qu'on entend par « associations européennes » et délimiter celles-ci des autres organisations actives au niveau européen. Nous proposons ici un triple critère de sélection pour construire notre objet :

1. la reconnaissance d'une dimension strictement européenne de l'action de l'association (c'est-à-dire la prise en compte de l'UE comme objectif ou élément de l'action - et non pas seulement comme territoire sur lequel celle-ci se déploie) ;

2. la non lucrativité ou la représentation d'intérêts non économiques (afin de ne pas confondre entre ces associations et les groupes d'intérêts ou lobbies industriels si nombreux à Bruxelles) ;

3. et la désinsertion des circuits électoraux ou de toute logique de représentation par élection (afin de les distinguer des partis politiques ou des syndicats).

⁹ Le projet de statut de l'association européenne trouve ses origines en 1984 dans les travaux du Parlement européen qui ont abouti à un projet de loi adopté par la Commission en décembre 1991. Il vise à favoriser les regroupements transnationaux d'associations en leur reconnaissant une personnalité juridique dans toute l'UE et en leur garantissant de nombreux avantages fiscaux. Néanmoins, cette question reste toujours bloquée en raison de l'opposition de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

¹⁰ Même si, comme nous le verrons plus tard (cf. deuxième section), des tentatives de labélisations extérieures ont été proposées et témoignent de l'institutionnalisation des « associations européennes ».

Nos « associations européennes » se situent donc dans une problématique clairement européenne, dans une logique d'intérêt plus ou moins général (du moins, non commercial) sans pour autant pouvoir revendiquer une légitimité électorale. On peut donc parler à leur sujet de « groupes d'intérêts publics » (Jordan, Maloney, Bennie 1996). Mais même ce triple élément de caractérisation ne suffit pas à définir un champ empirique qui reste encore vaste et éclaté et dont les grands contours sont en fait déterminés par les principales logiques de polarisation qui le traversent.

La saisie par les réseaux

Pour contourner la difficulté, une analyse en terme de réseaux associatifs¹¹ semble appropriée et ce, pour deux raisons. En effet, ces réseaux constituent la partie émergée et surtout institutionnalisée de cet « iceberg empirique » que sont les mobilisations associatives autour de l'Europe. Et au-delà du cas européen, le concept de réseau comme outil sociologique semble le plus approprié pour rendre compte de phénomènes marqués par l'informalité et la flexibilité (Degenne, Forsé 1994). Depuis les années 80, on observe ainsi la constitution de plus en plus affirmée de réseaux associatifs européens, intéressant un nombre sans cesse croissant de thèmes et agrégeant de plus en plus d'associations (Weisbein 1998b). On peut repérer trois principales logiques de constitution de ces regroupements associatifs liées à leur objet social ou à l'intérêt qu'ils défendent (selon la distinction nature privée/publique de celui-ci), que l'on peut décrire sommairement de la sorte (tableau).

¹¹ Par réseau, il faut entendre une forme d'organisation et de coordination de l'action collective caractérisée par : un faible degré de formalisation et de coordination ; l'absence d'une stricte division du travail ou des frontières et hiérarchies au sein du groupe ; et la plurifonctionnalité des individus du groupe ou des liens qui existent entre eux.

Tableau : trois logiques de réseaux associatifs européens

	Réseaux thématiques	Réseaux intersectoriels	Réseaux politiques
Nature de l'intérêt représenté	Intérêts privés (identités sociales, territoriales ou ethniques)	Intérêts associatifs	Intérêt général, public (citoyens européens, construction européenne)
Rapport à la sphère politique	++	+	+++
Degré d'institutionnalisation	+++	+++	+
Catégories ou types d'associations membres	Groupes d'intérêts professionnels ou privés, groupes de pression	Lobbies associatifs, confédérations/ fédérations nationales	Groupes de promotion pour l'Europe, « nouveaux mouvements sociaux »

+++ : fort

++ : moyen ou variable

+ : faible

Le premier mode de constitution est de nature sectorielle et privée : il s'agit des *réseaux associatifs thématiques*, spécialisés sur un thème ou une problématique particulière et intéressant un public spécifique (lutte contre l'exclusion avec l'EAPN, défense des droits des femmes avec le Lobby européen des femmes, défense des droits des minorités avec le Forum des migrants de l'Union européenne, intérêts régionaux avec le CCRE ou associations d'aide au tiers monde avec le CLONG, etc.). Les bénéficiaires escomptés de la mobilisation au niveau européen profitent ici sélectivement aux membres et militants de l'organisation ou à la population qu'ils représentent. Pour ces *private interest groups*, l'Europe est de même bien plus un espace de redéploiement (Europe-territoire et Europe-matrice de ressources) qu'une fin en soi. La plupart du temps, on trouve en effet à leur genèse une double nécessité : celle d'exercer un objet social à l'échelle européenne (puisque, globalisation aidant, les enjeux s'internationalisent) et donc de travailler avec des associations étrangères travaillant sur les mêmes thématiques ; mais également, celle de constituer une instance de représentation et d'action auprès des institutions européennes concernant diverses politiques sectorielles puisqu'il s'agit, depuis le traité de Maastricht, d'un niveau de gouvernement de plus en plus pertinent pour le travail des associations. Cette double nécessité, liée au travail effectif des associations ainsi qu'au cadre normatif de celui-ci, a sans doute constitué (et constitue encore) le moteur le plus puissant de l'europanisation du secteur associatif français.

Le deuxième mode de regroupement associatif vise des objectifs plus larges et de nature publique : il s'agit de *regroupements politiques ou idéologiques* par lesquels des associations se fédèrent pour imprimer leur marque à la construction européenne et au fonctionnement des institutions communautaires (Europe-cause). Le fondement du « contrat associatif » est ici de nature partisane ou politique, et non professionnelle ou thématique. De même, ce n'est pas tel intérêt particulier ou catégoriel qui est revendiqué, mais l'intérêt général, celui des citoyens européens voire même, celui de la construction européenne. Il s'agit donc de groupes d'intérêts publics (*public interest groups*) œuvrant dans des domaines variés comme l'environnement, la citoyenneté ou l'éducation. Citons principalement le Forum permanent de la société civile¹², le réseau des fédéralistes européens regroupé autour de l'UEF ou bien les Conférences Inter Citoyennes (CIC)¹³.

¹² Créé en septembre 1995 à l'initiative du Mouvement Européen international, le Forum permanent de la société civile regroupe 72 réseaux d'ONG et d'associations d'orientations diverses ainsi que des organisations syndicales. Il s'agit de la plus forte mobilisation de la société civile au niveau européen puisqu'en additionnant les chiffres fournis par les structures qui y participent, on obtient un total de 17.000 organisations tant locales que nationales ou internationales.

¹³ Les CIC regroupent une trentaine d'associations plutôt situées à gauche et se placent dans une logique explicite de contre-pouvoir aux institutions européennes ou aux gouvernements nationaux. Le nom retenu pour ce réseau est d'ailleurs un pastiche de la CIG.

La troisième forme de réseau associatif européen, à savoir les *regroupements intersectoriels* ou lobbies associatifs, aurait pu être intégrée à la première, celle des réseaux thématiques mais il est préférable de l'isoler en raison de la problématique spécifique de l'europanisation du tissu associatif. Ici, il ne s'agit plus de se rassembler autour d'un thème ni autour d'une sensibilité politique mais en tant qu'association ou qu'acteur de l'économie sociale. Le but est de défendre la spécificité de la structure associative en Europe (la non lucrativité, un mode de fonctionnement démocratique et la liberté par rapport aux contraintes du marché), de lui permettre d'être mieux reconnue (notamment à travers l'institution d'un statut européen de l'association ou d'une fiscalité appropriée) et surtout d'être associée à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques communautaires dans le domaine de l'économie sociale (Kendall, Anheier 1999). Les principaux réseaux illustratifs de ce troisième modèle sont le CEDAG¹⁴ et ECAS¹⁵.

Bien sûr, ces différentes logiques de constitution de réseaux associatifs autour de l'intérêt construit et défendu ne sont pas strictement cloisonnées. Par exemple, chacun de ces types d'ONG européennes a tendance à revendiquer l'intérêt commun ou la figure du citoyen européen pour justifier son action. Pour autant, ils se distinguent entre eux selon plusieurs critères organisationnels ou relationnels.

En premier lieu (et même si ces trois formes de réseaux entretiennent des contacts plus ou moins réguliers avec les institutions européennes), il faut citer leur rapport différencié au champ politique, tel que celui-ci est structuré par des enjeux partisans ou idéologiques. Ainsi, les réseaux intersectoriels se situent-ils dans une logique généraliste (représenter toutes les associations dans leur diversité) qui leur interdit de se structurer autour d'enjeux ou de clivages trop politiques ou partisans, sous peine de subir les alternances. Les réseaux thématiques ont, quant à eux, des relations variables avec la sphère politique, ces dernières dépendant surtout de la nature de leur objet social (ainsi, certains réseaux actifs dans la lutte contre le chômage ou l'exclusion ou pour la reconnaissance des immigrés apparaissent plutôt

¹⁴ Le CEDAG a été créé en juin 1989. Il peut être défini comme le groupe de pression représentant le secteur associatif auprès des institutions européennes qui lui ont d'ailleurs attribué un statut consultatif (notamment la DG XXIII, le CES ou l'Intergroupe « Economie sociale » du Parlement européen). Le CEDAG travaille depuis sa création à l'adoption d'un statut juridique spécifique pour l'association européenne ainsi que pour la reconnaissance officielle (et notamment fiscale) du secteur associatif en tant que tel.

¹⁵ Il s'agit d'un regroupement d'environ 300 ONG, dont le but est d'informer les associations et de les aider à défendre les intérêts du citoyen européen auprès des institutions communautaires. Il s'agit donc d'une prestation de service d'ordre juridique et technique à travers la mise à disposition, auprès des associations membres, d'une expertise européenne. ECAS est de ce point de vue, avec le CEDAG, le réseau associatif le plus « technique ».

politisés à gauche ; à l'inverse, certains réseaux ou grandes associations comme le CCRE associent des élus de tous bords politiques). Enfin, les réseaux politiques sont extrêmement organisés autour d'enjeux idéologiques ou partisans et connectés (parfois même de façon organique) à des forces politiques. En effet, on y remarque une très forte influence des réseaux fédéralistes (Winand 1995 : 294-93) ou bien d'associations situées idéologiquement plutôt à gauche (les Conférences Inter Citoyennes). Issu la plupart du temps du Mouvement Européen, sorte d'association « de cadres » très proche des sphères de pouvoir, un personnel spécifiquement politique (militants de partis, élus ou anciens élus, assistants parlementaires, etc.) y est également plus répandu.

Le degré d'institutionnalisation (entendu comme la cristallisation dans des organisations structurées, formalisées et dotées d'un personnel spécifique) constitue le deuxième élément de clivage au sein des réseaux européens. En effet, si les réseaux politiques apparaissent comme des réseaux ouverts, informels, flexibles et dont le seul point de structuration est constitué par des chartes ou des textes¹⁶ (Weisbein 1998b), les réseaux thématiques ou intersectoriels connaissent quant à eux une structure organisationnelle plus établie et rodée en raison des exigences du lobbying (existence d'un bureau à Bruxelles, connexions statutaires avec les institutions européennes, personnel professionnel et spécialisé, etc.). Souvent, l'accès à des gammes inégales de ressources découle de ce degré différencié d'organisation, ce qui a des conséquences sur les logiques de mobilisation de ces trois formes de réseaux (infra).

Ces caractéristiques organisationnelles nous permettent également de repérer différents types précis de structures associatives à l'intérieur de chacun de ces réseaux. En effet, leurs membres respectifs peuvent être définis comme suit.

-Les réseaux thématiques se séparent globalement entre groupes d'intérêts professionnels (pour les professionnels de la culture : Pongy 1997) et groupes de pression plus larges construits autour d'identités sociales ou ethniques (minorités sexuelles ou ethniques, exclus : Bretherton, Sperling 1996 pour les féministes ;

¹⁶ La seule plate-forme qui permet de fédérer les membres des réseaux politiques est en effet constituée par des chartes ou des appels collectifs, sortes de contrats d'association dans lesquels sont énoncés les principes généraux d'action et les grandes finalités. Ces textes-matrices sont issus d'un processus évolutif et permanent de construction collective en raison du principe dit « de mutualisation » : elles sont en constante transformation et tendent à concerner des domaines de plus en plus étendus. Elles témoignent ainsi de l'importance, aux yeux des acteurs associatifs, des formes d'organisation internes démocratiques. Comme exemples de ces chartes, on peut citer la Charte des citoyennes et citoyens européens (Forum permanent de la société civile), différents appels et pétitions (« L'Europe attend », « Refondons l'Europe », « Appel de Valencia », « Appel des 35 ») et plus récemment le Carrefour des associations françaises pour une Europe civique et sociale (CAF ECS)

Kastoryano 1997 ou Neveu 1994 pour les immigrés). En fait, ces réseaux ne font que dupliquer, au niveau communautaire, des structures *nationales* de représentation et de défense d'intérêts.

-Pour les réseaux politiques, deux principales formes d'organisations, « de masses » et « de cadres », sont présentes. Concernant les groupes d'action d'élites ou les clubs politiques, on peut adopter la définition (proche de la notion de « communauté épistémique ») que propose Pascaline Winand lorsqu'elle parle des *groupes de promotion pour l'Europe* comme « réseau de "croyants" dont l'objectif principal n'est pas de satisfaire à des objectifs matériels mais plutôt de défendre une certaine vision de la construction européenne et des relations internationales, en essayant de faire adopter certaines politiques, certains projets et en faisant en sorte d'éduquer et de persuader les personnalités politiques au plus haut niveau » (1995 : 294). Mais on trouve également, à côté de ces associations élitistes, des associations « de masse », de terrain, qui entendent se tourner vers la société civile et développer leur capacité de mobilisation sociale (manifestations, pétitions, etc.), plus que de proposition ou d'insertion dans le processus décisionnel. Ces associations rentrent plus généralement dans la catégorie analytique des « nouveaux mouvements sociaux » (Melucci 1983), définis comme des organisations structurées autour d'enjeux postmatériels – ici, la construction européenne ou l'environnement.

-Le réseau intersectoriel est enfin surtout constitué par les lobbies nationaux qui entendent promouvoir la reconnaissance de la vie associative et en défendre les intérêts (par exemple en France, ce sont véritablement la FONDA, organisme de recherche sur les associations, et le CNVA, structure représentative des associations en France rattachée au Premier ministre, qui s'avèrent être les « chevilles ouvrières » françaises du CEDAG). Mais les confédérations ou fédérations *nationales* d'associations (pour la France : UNIOPSS, CADECS, LFEPP, UNAT, Fondation de France, etc.) y trouvent également leur place.

DES LOGIQUES DE MOBILISATION ET DES CHAMPS D'ACTION DIVERS

Le deuxième élément qui nous permet de saisir les principaux pôles et clivages du « tissu associatif européen » est constitué par les logiques de mobilisation et les domaines d'action de ses diverses composantes. En effet, se surajoutant aux trois logiques de réseaux précédemment exposées¹⁷, on observe tout d'abord que les associations européennes ne partagent pas les mêmes répertoires

¹⁷ En effet, certains réseaux comme le Mouvement Européen se mobilisent de façon très institutionnelle, classique tandis que d'autres – les Conférences Inter Citoyennes, les Marches européennes contre l'exclusion organisées par l'EAPN – interviennent à l'extérieur des institutions européennes.

d'action ou les mêmes formes de mobilisation. On peut ainsi isoler un continuum constitué d'un côté par des formes de lobbying traditionnel, c'est-à-dire institutionnalisées, formalisées, pérennes et tournées vers les institutions communautaires (représentation sur Bruxelles, expertise pour les institutions européennes, gestion d'un programme communautaire, etc.) et de l'autre, par des formes de mobilisation extra-institutionnelles, informelles, sporadiques et tournées vers la « société civile européenne » (manifestations, pétitions, action auprès d'autres partenaires associatifs, création de liens transnationaux, etc.).

De même, en plus de ces modalités différenciées, on peut isoler globalement trois principaux domaines d'action des associations européennes. Le premier, sans doute le moins politisé, a trait à la *culture* : il s'agit de construire des liens interculturels de rencontres, d'échanges et d'amitié entre Européens afin de construire un sentiment d'identité européenne. De même, l'autre grande fonction de ces « associations européennes culturelles » est de sensibiliser la population à l'idéal européen par des actions d'information et de pédagogie. Rentrent par exemple dans cette catégorie les organismes de jumelages, les différentes Maisons de l'Europe (Weisbein 1998c) ou bien la myriade d'associations d'amitié et d'échange avec les pays membres. Le *social* constitue le deuxième champ d'activité des associations européennes : ici, celles-ci permettent d'agrèger, de mettre en forme et de représenter auprès des instances communautaires ou nationales des demandes sociales diverses comme les droits des travailleurs, la défense des chômeurs, la lutte contre l'exclusion ou la définition d'un statut européen des professeurs. Notons juste à ce propos que les syndicats français, en raison de la difficulté qu'ils éprouvent à étendre leurs actions ou leurs réflexions au-delà des frontières nationales (Pernot 1994, 1998), se rapprochent beaucoup de certaines associations très actives sur les questions d'eupéanisation des enjeux sociaux – notamment la question du devenir européen des services publics (principalement, l'association Confrontations mais également le Forum Alternatives européennes ou bien le CELSIG). Enfin, le troisième secteur d'activité des associations européennes se focalise sur des *questions civiles et politiques* (droits de citoyenneté, liberté d'expression, éducation pédagogique à l'Europe, schéma institutionnel de l'UE, etc.). C'est souvent dans ce dernier domaine que la dimension politique strictement européenne est la plus prononcée (là où le champ social n'est en fait qu'une eupéanisation d'enjeux nationaux et où le champ culturel se concentre souvent sur des actions menées au niveau local).

Si la plupart des associations européennes se spécialise sur un seul de ces trois pôles - culturel, social et politique - d'autres étendent considérablement leur domaine d'activité pour brasser plusieurs champs différents. Ce décroisement et cette interpénétration des thématiques (notamment la liaison questions sociales - questions civiques) est une tendance récente au sein des associations européennes.

Elle contribue surtout, semble-t-il, à une plus forte intégration, dans un mouvement social de plus en plus unifié, de ses diverses composantes (infra, troisième section).

Finalement, cette première vue d'ensemble des associations européennes souligne leur hétérogénéité, l'absence de véritables éléments communs (comme pourrait l'être par exemple le premier article de leurs statuts) ainsi que la prégnance des logiques centrifuges qui les traversent. Dans cette galaxie informelle, trois principales logiques de polarisation (par réseaux, par répertoires et modalités de mobilisation et par secteurs d'activité) se dessinent et s'entrecroisent. Et pourtant, il semble bien qu'un véritable acteur collectif soit aujourd'hui en train d'apparaître et de se définir, tant par lui-même que par rapport aux autres. Comme nous le verrons par la suite, ce que l'on pourrait appeler une « société civile européenne » en formation connaît aujourd'hui un triple décloisonnement, idéologique, thématique et géographique, qui contribue grandement à son unification.

UN ENVIRONNEMENT EXTERIEUR DE PLUS EN PLUS FAVORABLE : L'INSTITUTIONNALISATION PAR LE HAUT

Plus que pour tout autre contexte institutionnel, l'analyse des activités et des stratégies politiques au sein de l'Union européenne ne saurait faire l'impasse sur la notion de structure des opportunités politiques (*political opportunity structure*). Celle-ci vise à établir l'état de la structure de jeu dans laquelle un mouvement social opère ainsi que le degré de perméabilité et de vulnérabilité d'un système politique aux mobilisations. Bien que son extension au cadre de l'UE puisse apparaître à certains comme problématique¹⁸ et loin de vouloir déifier la notion de structure des opportunités politiques, nous estimons pour notre part que celle-ci constitue un instrument pratique et heuristique pour établir *a posteriori* (mais sans brouiller pour autant l'étude empirique des mouvements sociaux¹⁹) le cadre général dans lequel une mobilisation collective apparaît. Et ce d'autant plus que les institutions communautaires sont les cibles « naturelles » de l'activité des groupes d'intérêts actifs à l'échelle européenne (Mazey, Richardson 1996).

¹⁸ Par exemple Eric Lagneau et Pierre Lefébure (1999) entendent émanciper la question de l'europanisation des mouvements sociaux de toute polarisation autour des institutions européennes. Selon eux, le fait que des groupes ciblent leurs actions auprès de ces dernières n'est finalement qu'une translation de modes d'action classiques, tels qu'ils se déroulent dans le cadre des Etats nations. Il convient ainsi d'adopter une approche davantage interactionniste (centrés sur les relations entre acteurs), sans se concentrer uniquement sur la question de l'Etat ou des autorités politiques – même si le détour empirique permet souvent de la retrouver. Dans cette optique, le modèle de la structure des opportunités politiques est sévèrement critiqué.

¹⁹ Empiriquement, c'est en effet en partant de l'analyse des groupes d'intérêts publics seuls que nous sommes parvenus inévitablement à la question des institutions communautaires. Il nous a donc été utile d'établir *a posteriori* (alors que nous aurions pu le faire d'emblée) cette structure des opportunités politiques afin de comprendre plus finement les modalités d'intervention des associations européennes.

Or la fin des années quatre-vingt est marquée, tant en France qu'au niveau communautaire, par l'amorce timide d'une reconnaissance institutionnelle des associations et du rôle que celles-ci peuvent jouer dans la construction d'une « Europe des citoyens ». La même année, en 1989, le CNVA remet ainsi un rapport dans lequel il préconise l'adoption par le gouvernement d'un programme visant à favoriser des partenariats associatifs transnationaux ou à asseoir leur reconnaissance au niveau communautaire (CNVA 1989) ; de même, est organisée à Paris la première Conférence européenne de l'économie sociale à l'issue de laquelle ce domaine se voit désormais légitimé par la Commission européenne (à travers l'attribution de ce secteur à un Commissaire européen et la création d'une cellule « économie sociale » au sein de la DG XXIII, en charge de la politique générale en faveur des PME). La quasi concomitance de ces deux événements illustre bien, tout en l'inaugurant, la double reconnaissance officielle (à la fois nationale et communautaire) dont vont jouir les associations européennes. Se dessine ainsi véritablement un processus d'institutionnalisation « par le haut ».

Le rapprochement avec les institutions européennes

L'Union européenne, en se cristallisant de plus en plus comme un véritable système politique, constitue un environnement institutionnel favorable pour l'action des groupes d'intérêts : on observe ainsi la constitution d'une sorte de jeu à somme positive entre eux (obtention de ressources pour les groupes d'intérêts, légitimation démocratique pour les institutions communautaires). Et d'ailleurs, si historiquement c'est vers la périphérie institutionnelle du système décisionnel européen que les associations et les groupes d'intérêts publics se sont d'abord tournés²⁰, ceux-ci vont rapidement s'adapter à la réalité du processus politique communautaire pour viser de façon stratégique les instances de pouvoir les plus importantes. Cette apprentissage du pragmatisme va les amener à concentrer leur action sur deux cibles particulières (la Commission et le Parlement européen à mesure que celui-ci a vu ses pouvoirs s'étendre) lesquelles vont, en retour, considérablement s'intéresser à elles.

Comme l'ont noté de nombreux auteurs (Abélès 1992 : 303-363 ; Pollack 1997 : 580-81 ; Sidjanski 1995 : 87-90), le Parlement européen et ses députés se sont fortement rapprochés des mouvements associatifs représentant la « société civile européenne ». En effet, si on considère qu'un cursus politique peut être assimilé à la

²⁰ En effet, le Conseil de l'Europe s'intéresse fortement dès les années quatre-vingt au secteur associatif ; le projet de statut d'association européenne (*infra*) naît en novembre 1984 sous l'impulsion de quelques parlementaires européens ; enfin, le Conseil économique et social européen tente dès 1986 de fédérer les responsables de l'économie sociale des douze Etats membres de la CEE.

gestion d'un stock de ressources politiques (Lacam 1988), il apparaît que les associations européennes peuvent constituer un appui et un atout non négligeable pour les parlementaires européens. En effet, celles-ci leur permettent de contourner la rigidité des partis politiques et la faible organisation de ceux-ci au niveau communautaire (Delwitt, De Waele 1995) - puisque le travail parlementaire dans l'hémicycle européen présente plusieurs caractéristiques particulières qui en font un rôle politique original (Abélès 1995) : une véritable capacité d'expertise et la spécialisation sur un dossier - ce qui nécessite de nombreux contacts avec des groupes d'intérêt ou des ONG ; une véritable capacité de compromis puisqu'en raison de la complexité des enjeux lorsqu'ils sont posés au niveau européen, la logique binaire et partisane opposition-majorité devient dépassée. Ainsi, qu'ils les dirigent²¹ ou que plus simplement ils y adhèrent²², de nombreux parlementaires européens s'avèrent très proches et actifs au sein des réseaux associatifs et des mouvements de citoyenneté au niveau européen. Tout comme les intergroupes parlementaires, ces derniers constituent donc des organes plus souples, plus libres et plus adaptées à la nature des questions européennes que les formations politiques d'origine. Et le Parlement européen, comme institution collective, considère également avec une attention grandissante les réseaux d'ONG européennes. Ainsi, à l'approche de la CIG de 1996, la Commission institutionnelle a organisé, en octobre 1995 puis en février 1996, deux auditions publiques sur les attentes des associations (notamment en termes de droits sociaux et de citoyenneté) en vue de la révision du traité de Maastricht. De même, certaines associations ont été sollicitées à l'occasion de l'écriture ou du suivi de nombreux rapports du PE²³.

La Commission n'est pas en reste dans ce mouvement de reconnaissance des associations européennes : prise en considération de l'économie sociale en 1989

²¹ Citons par exemple pour les parlementaires européens français en exercice : Philippe Herzog (GUE) avec Confrontations, Jean-Louis Bourlanges (PPE) avec le Mouvement Européen - France, Elisabeth Guigou (PSE) puis Olivier Duhamel (PSE) avec Europartenaires ou bien Pervenche Berès (PSE) avec La Gauche européenne. Pour les anciens députés européens : Michel Hervé (PS) avec Europe 99, Marie-Claude Vayssade (PS) avec Femmes pour l'Europe. Parmi les parlementaires européens français très impliqués dans la problématique associative, citons également Louis Eyraud qui est à l'origine du projet de statut de l'association européenne en 1984.

²² Michel Rocard (PSE) avec Europe 99 ou Confrontations, Catherine Lalumière (Alliance radicale européenne), Pervenche Berès (PSE) ou Nicole Fontaine (PPE) avec le Mouvement Européen - France, Aline Pailler (GUE) ou Francis Wurtz (GUE) avec Confrontations. Mais parmi les députés européens non Français proches des réseaux associatifs, nous pourrions citer également Antoinette Spaak (PPE), Willi Rothley (PSE), Edith Muller (Verts), Elmar Brok (PPE), etc. Il est à noter que dans l'ensemble, les députés européens les plus actifs au sein des réseaux associatifs européens sont plutôt situés à gauche (principalement issus du Parti des socialistes européens).

²³ Entre autres, le rapport Herzog sur la participation des citoyens et des acteurs sociaux au système institutionnel de l'Union européenne ; le rapport Tsatsos sur le statut constitutionnel des partis politiques européens.

avec la création d'une cellule spécifique au sein de la DG XXIII (supra) ; financement à hauteur de 2,5 millions d'écus du réseau d'information et de formation ARIES à destination des coopératives, mutuelles et associations ; aides financières à de nombreuses associations sectorielles (par exemple, les jumelages avec un budget de 7,5 millions d'écus) ; ouverture aux associations de l'éligibilité aux fonds structurels ; communication du 4 juin 1997 sur les associations et fondations en Europe suggérant des mesures spécifiques en leur faveur, etc. Mais outre cette aide de nature principalement financière et organisationnelle, c'est surtout en 1996, à travers la mise en place par la DG V d'un Comité de sages (présidé par Maria de Lourdes Pintasilgo) chargé de réfléchir aux droits civils et sociaux au niveau européen, que se dessine l'amorce d'une institutionnalisation des associations et ONG par la Commission. En effet, parmi les vingt-six propositions rendues le 8 mars 1996 figurent : l'engagement d'un processus ouvert (incluant donc les ONG) d'élaboration collective d'une liste complète de droits et de devoirs civiques et sociaux (proposition n°13) ; la reconnaissance officielle des associations et des « nouveaux acteurs collectifs qui agissent dans la société civile » (proposition n°16) ; et la mise en place du statut d'association européenne (proposition n°17). Plus fondamentalement, les associations et les ONG deviennent accréditées dans le dialogue social ou le dialogue civil que la Commission met en place (Braud 1998 : 105-106 ; Kendall, Anheir 1999).

On le voit donc, les associations et ONG, en plus d'être soutenues financièrement par les institutions européennes, sont véritablement perçues comme des partenaires légitimes pour de nombreuses politiques sectorielles - voire plus fondamentalement pour tout ce qui relève de la citoyenneté européenne (droits qui y sont attachés, moyens de la populariser, etc.). Une question qui reste cependant posée est de savoir si, dans la nouvelle division du travail politique qui se met en place au niveau communautaire (et qui se caractérise par l'ouverture du processus décisionnel – mais aussi par l'incertitude et l'opacité de ce dernier), ces associations vont prendre la place d'autres acteurs collectifs concurrents (comme les lobbies industriels, les partis politiques, les administrations nationales ou les syndicats).

Le rapprochement avec le gouvernement français

Même si elle est plus tardive, la reconnaissance par les institutions françaises (hommes politiques, gouvernement et surtout ministère délégué aux Affaires européennes) du rôle que les associations peuvent jouer dans la popularisation de l'idée européenne est réelle. C'est principalement au lendemain du référendum de Maastricht (qui est vécu comme la preuve que la politisation de l'Europe nuit à celle-ci), que les associations deviennent parées de toutes les vertus. Les clivages internes et externes que connaissent, sur les enjeux européens, les partis

politiques français (Bidégaray, Emeri 1996) accentuent par ailleurs cette valorisation associative. Ainsi, de nombreux hommes et femmes politiques ont créé « leur » association européenne (Elisabeth Guigou avec Europartenaires, Charles Fiterman avec le Forum Alternatives européennes) ou ont accéléré l'eupéanisation de celle qu'ils avaient déjà constituées (Philippe Herzog avec Confrontations, Jacques Delors avec le Club Témoin, Michel Rocard avec le Club Convaincre ou Raymond Barre avec la CLES). De même, les principaux partis politiques (PS, UDF, Verts et de façon plus timide RPR) se rapprochent de plus en plus de ces réseaux associatifs. Le Mouvement Européen - France (qui associe personnalités du PS, de l'UDF et du RPR) peut d'ailleurs être analysé à cet égard comme un moyen pour les hommes politiques pro-européens de se fédérer en contournant les appareils partisans et d'instituer une approche technique et non idéologique des enjeux européens.

Mais c'est surtout au niveau de l'appareil d'Etat, notamment le ministère délégué aux Affaires européennes, que cette reconnaissance est la plus affirmée. Celle-ci revêt deux modalités principales. En premier lieu, à travers une *opération de définition extérieure et de labélisation* : ainsi le CNVA a-t-il édité en 1989 un recueil (jamais réactualisé par la suite) des « groupements associatifs en Europe » ; puis en septembre 1996, le Ministère délégué aux Affaires européennes de Michel Barnier a également édité, après une enquête menée par Sources d'Europe (centre d'information sur l'UE mis en place en juillet 1992 par le gouvernement et la Commission), un guide des « associations à vocation européenne » (guide qui sera par la suite réactualisé en juin 1998 par Pierre Moscovici). De même, par des rencontres de plus en plus fréquentes avec les associations ou à travers des interviews toujours plus nombreuses données à la presse associative²⁴, les différents ministres en charge des Affaires européennes semblent avoir pris la mesure de l'importance de celles-ci ou de leur contribution à la construction d'une Europe plus proche de ses citoyens - et ils ne se privent pas de le leur dire. Quelque soit l'étiquette accolée, cette définition et cette valorisation exogène a surtout pleinement contribué à la prise de conscience, par les associations européennes, de leur force et de leur identité propre. Mais cette reconnaissance par les institutions françaises n'est pas seulement d'ordre discursive ou sémantique, elle passe également par l'action à travers *l'ouverture aux associations européennes des réseaux de politiques publiques*. Ainsi, on observe que les associations deviennent les partenaires de plus en plus incontournables des pouvoirs publiques dans la définition et surtout l'exécution des campagnes de communication ou d'information sur les réalités

²⁴ Des rencontres officielles avec les « associations à vocation européenne » dans leur ensemble ou avec certaines d'entre elles ont été ainsi organisées par M. Barnier et reprise par P. Moscovici. De même, les interviews données à la presse associative (*La Lettre des Européens* du Mouvement Européen - France, *La Lettre d'Houjarray* de l'association Jean Monnet ou *Les enjeux de l'Europe* du Mouvement fédéraliste français) semblent faire partie des étapes incontournables de la prise de fonction de tout nouveau ministre des Affaires européennes.

européennes : le « Dialogue national pour l'Europe » initié par Michel Barnier (Weisbein 1998a) ou bien de façon plus modeste la campagne « Vivre l'Europe » lancée par Pierre Moscovici s'appuient largement, pour leur mise en œuvre, sur le tissu associatif (principalement le Mouvement Européen, les Maisons de l'Europe ou le CCRE) ; de même, Sources d'Europe connaît-il depuis 1997 une réorientation de sa stratégie qui consiste désormais en une mise en réseau de l'information européenne grâce à des relais associatifs locaux, souvent les Maisons de l'Europe. En effet, le secteur associatif est crédité par le milieu politico-administratif d'une plus grande proximité avec les citoyens et d'une meilleure connaissance de leurs préoccupations concrètes. Seul lui est donc capable de trouver « les bons mots » pour parler d'Europe.

Pour l'heure, la reconnaissance nationale du rôle des associations européenne reste surtout cantonnée au domaine de l'information et de la promotion des idéaux européens auprès de l'opinion publique. Il en découle pour elles une simple fonction de relais (certes incontournables), de prestataire de service des campagnes gouvernementales de communication sur l'Europe. Mais parfois, les associations européennes savent dépasser ce rôle d'exécutant pour peser, par la production d'une expertise européenne et surtout grâce à leurs connexions avec la sphère politico-administrative, sur certains dossiers nationaux. On peut par exemple citer le lobbying (abouti) de l'UICE auprès des parlementaires français en faveur de la régularisation de la situation française concernant le droit de vote des citoyens européens aux élections locales ; ou bien celui (inachevé) du Mouvement Européen en faveur d'une modification du mode de scrutin des élections européennes. Egalement, Pierre Moscovici a chargé en janvier 1998 l'eurodéputé Philippe Herzog de créer une mission d'étude et de réflexion sur la participation des acteurs sociaux à la construction européenne et sur le renforcement du dialogue social européen. Même si le poids des syndicalistes y a été davantage prononcé, certaines associations (Confrontations bien sûr, le Mouvement Européen ou l'UNIOPSS) ont eu voix au chapitre. Ces différents exemples témoignent donc de la prise en considération croissante, auprès des institutions nationales, de l'expertise des associations européennes. Il faut dire que la base sociologique de ces associations est constituée en grande partie d'universitaires ou de hauts fonctionnaires (infra, troisième section) - ce qui garantit une expertise de qualité - mais cela n'explique pas tout. La légitimité reconnue de ces associations semble en fait plutôt provenir de leur position d'interface entre les citoyens et les institutions, nationales comme communautaires.

Les associations européennes connaissent donc un environnement institutionnel qui s'est considérablement amélioré. A l'indifférence marquée d'une construction européenne dominée par l'économie a succédé une valorisation et de nombreux appels de pied de la part des administrations ou des forces politiques tant

françaises que communautaires. Il faut dire que le Traité de Maastricht, qui a européanisé de nombreux domaines d'action traditionnels des associations (santé, éducation, culture, etc.), leur a apporté des bases juridiques favorables. Ainsi, même la disparité des régimes juridiques et fiscaux des associations en Europe, naguère source de faiblesse et de divisions, semble en voie d'être réglée. Car en raison du succès croissant (en terme de budgets, d'emplois ou de surface financière) que connaît l'économie sociale, l'harmonisation des règles du jeu associatif devient un objectif important et constituera sûrement une nouvelle source de déploiement pour les associations européennes.

LA CREATION ENDOGENE : LA CONSTRUCTION POLITIQUE DE LA « SOCIETE CIVILE EUROPEENNE »

Concernant l'étude de l'action collective, la sociologie redécouvre de plus en plus les stratégies et opérations sociales de construction d'un groupe, ce « travail politique » qui en est à la genèse et qui consiste à définir un intérêt, à le représenter et à le défendre (Offerlé 1998, Neveu 1996 : 88-91). Ce cadre conceptuel apparaît tout à fait adapté au cas des groupes d'intérêts publics actifs au niveau européen.

Car l'environnement institutionnel extérieur n'est qu'une variable secondaire de l'émergence et de l'institutionnalisation des associations européennes. Ce sont elles qui restent à la base de ce nouveau mouvement social. En effet depuis le début des années quatre-vingt-dix, de nombreux acteurs tentent, en dépit de son émiettement, d'unir le monde associatif français face à l'horizon communautaire. Ce mouvement endogène d'« européanisation active » (entendu comme la prise en compte de l'UE comme espace pertinent pour l'action des associations et la réorganisation de celles-ci afin de s'y adapter) a d'abord été le fait de quelques entrepreneurs politiques. Puis vers 1993-94, de nombreuses autres associations non lucratives semblent avoir mesuré l'importance de l'enjeu communautaire et s'y investissent selon des modalités de plus en plus massives et ordonnées. La CIG de 1996, même si elle n'a pas été couronnée de succès du point de vue des attentes associatives, est ainsi venu mettre en lumière cette structuration croissante de la mobilisation européenne des associations françaises (Weisbein 1999).

La mobilisation croissante des associations européennes : une brève chronologie

Il n'est pas seulement commode de faire débiter au lendemain du 20 septembre 1992 l'irruption des associations dans la problématique de l'intégration communautaire. Maastricht, à cet égard, constitue véritablement bien un acte de naissance. Mais plutôt que d'en dérouler le fil de façon linéaire et chronologique,

nous exposerons les principales étapes de la mobilisation des associations européennes à travers certains moments privilégiés et plus ou moins ritualisés.

Il convient cependant de jeter un rapide coup d'œil sur la « préhistoire » de ce mouvement social. En effet, on trouve à la genèse de la construction européenne une très forte influence de groupes européens comme le Mouvement paneuropéen du comte von Coudenhove-Kalergi (1924), l'Union douanière européenne (1925), l'Union européenne des fédéralistes (1946), le Mouvement Européen (1948) ou bien le Comité d'action Jean Monnet (1956). Ces mouvements ont donné naissance à de nombreux travaux historiques (par exemple, Badel 1994, Guichaoua 1994, Palayret 1994, Winand 1996). Tous insistent sur plusieurs points : l'importance qu'a pu prendre, auprès des personnalités politiques françaises, le rôle de promotion et de socialisation européenne de ces groupes ; le fort élitisme de ceux-ci ou le poids de la pensée fédéraliste ; de même, leur forte personnalisation autour des « Pères fondateurs » de l'Europe (Schuman, Monnet, etc.). Pour résumer, il semble que jusqu'aux années quatre-vingt (c'est-à-dire avant l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct), les associations européennes se résument en fait à quelques groupes de pression élitistes composés de hauts fonctionnaires ou d'hommes d'affaires. La seule excursion de la promotion de l'idéal européen en dehors des sphères politico-administratives est le fait des jumelages (Chombard-Gaudin 1992), du Mouvement Européen en 1951 ou des Maisons de l'Europe (Weisbein 1998c). Et surtout, le champ associatif spécialisé sur l'Europe apparaît fortement cloisonné, polarisé entre plusieurs groupes (groupes élitistes de promotion de l'idée européenne, groupes de promotion culturelle et groupes européens à base professionnelle) et soumis à des rivalités internes à chaque pôle ou externes.

Le début des années quatre-vingt-dix a changé la donne. Pendant la campagne référendaire de Maastricht de l'été 1992, les mobilisations associatives en faveur de la ratification du TUE présentent deux caractéristiques principales. En premier lieu, elles vont s'avérer disparates et éclatées : sur un enjeu qui divise le monde associatif²⁵, chaque association intervient dans les débats en son nom propre, au nom du thème qui constitue son objet social (la santé, l'éducation, etc.) et sans se situer vraiment dans un collectif général. Au niveau national, les campagnes les plus actives sont ainsi menées sans coordination par le Mouvement Européen, l'AEDE, la FONDA ou par Confrontations. Au niveau local, on retrouve un peu partout en France des Comités pour le Oui à Maastricht (ou plus rarement pour le Non) dans

²⁵ Après la ratification limitée du traité de Maastricht, de nombreux acteurs associatifs vont cependant vite éprouver le besoin de s'unir et d'oublier le clivage pour-contre Maastricht. En effet, ceux qui ont défendu le Traité ne veulent pas apparaître comme des « Eurobéats » alors que ceux qui l'ont combattu entendent vite tourner la page et se démarquer des forces politiques hostiles à l'Europe. Ainsi, les deux courants vont converger autour d'un pôle que l'on pourrait qualifier « d'Européens critiques ».

lesquels se trouvent de nombreux militants européens (le Mouvement Européen est à l'origine de nombre d'entre eux). Mais aucun souci de cohérence n'en ressort clairement – si ce n'est la référence vague à la « société civile ». D'ailleurs, la deuxième caractéristique générale des mobilisations associatives dans les débats référendaires de 1992 réside dans le décalage (voire l'opposition) avec la campagne menée par les partis politiques²⁶.

Les élections européennes constituent également une opportunité intéressante de mobilisation. Même s'il ne s'agit pas pour elles de dire pour quelle liste voter, leur rôle est double : stimuler la participation ainsi qu'eupéaniser des campagnes politiques principalement nationales. Ainsi, après maintenant cinq consultations, on observe une intervention croissante des associations européennes dans les campagnes politiques. En 1979, le précédent de l'élection des parlementaires européens au suffrage universel direct est accueilli très favorablement par les quelques associations pro-européennes (principalement le Mouvement Européen, les réseaux fédéralistes, le CCRE, les Maisons de l'Europe et l'AEDE). De sérieuses réserves concernent néanmoins les modalités sélectionnées, à savoir un mode de scrutin proportionnel organisé sur une circonscription nationale ainsi que les clauses prohibitives qui entourent celui-ci (comme le seuil de 5% nécessaire pour pouvoir siéger et se faire rembourser les frais de campagne). Le Mouvement Européen dénonce ainsi publiquement cette situation créée par les principaux partis politiques (Chabot 1980), qui leur profite et évacue toute dimension européenne au vote. En 1984 puis en 1989, l'implication des associations dans les campagnes électorales européennes sera ainsi relativement faible et éclatée – en raison notamment de la tournure nationale et de politique intérieure que prennent ces dernières. Cette mobilisation se résumera surtout à des campagnes de sensibilisation sur le rôle et les pouvoirs des députés européens. La consultation de 1994, puis celle de 1999, semblent néanmoins modifier la donne tant l'investissement par les associations européennes (qui se sont nettement multipliées) apparaît davantage prononcé, offensif et ordonné. Il revêt tout d'abord, dès 1994, une fonction nouvelle, celle d'organisation du vote des résidents communautaires qui accèdent, conformément au Traité d'Union européenne, au statut d'électeur. En effet, certaines associations (Mouvement Européen, UICE, associations de résidents

²⁶ Par exemple, le Mouvement Européen a tout d'abord organisé les « Rencontres régionales pour Maastricht » basées sur un principe d'association d'orateurs de la majorité, de l'opposition et de la société civile afin de créer les conditions d'un débat non politicien. Deux réunions publiques, mêlant personnalités du PS (Elisabeth Guigou, Laurent Fabius) et de l'UDF (Valéry Giscard d'Estaing, Simone Weil) ont ainsi eu lieu à Sélestat puis à Caen les 9 et 12 juin 1992. Mais devant l'ampleur de la polémique ou la politisation de la campagne, le Mouvement Européen va abandonner l'approche nationale et politique de sa stratégie de promotion et constituer des Comités locaux d'explication du TUE à partir d'une charte qui en énonce les principes d'organisation (animation par des représentants de la société civile exclusivement, action au niveau régional ou départemental)

communautaires) vont tenter, par des actions sur le terrain, de pallier les carences et la mauvaise volonté des administrations locales à favoriser l'inscription des citoyens européens non Français sur les listes électorales (courte période d'ouverture des listes, très faible volume d'information diffusé, etc.). A côté de ces opérations de socialisation au vote des citoyens européens et de structuration de celui-ci, les échéances de 1994 et de 1999 auront été même l'occasion pour certains militants associatifs de s'engager sur une des listes ou bien marginales (par exemple, « L'Europe commence à Sarajevo », la liste des régionalistes et fédéralistes ou du Mouvement des Citoyens) ou bien fédérales (listes Bayrou et Cohn-Bendit en 1999). Cet engagement direct ne concerne toutefois pas le Mouvement Européen - France qui, en raison du pluralisme politique qui le caractérise, n'a pas donné de consigne de vote - préférant formuler des critères mettant l'accent sur les réformes nécessaires qui conditionnent la poursuite de la construction européenne (clarification des institutions, élaboration d'une Constitution européenne, hausse des pouvoirs du Parlement européen, etc.) ou bien incitant ses militants à combattre l'abstention et à faire voter *sur* et *pour* l'Europe, quelque soit la liste pro-européenne choisie. Quoiqu'il en soit, ces quatre modalités d'intervention des associations dans les élections européennes (lutte contre l'abstention, socialisation au vote des résidents communautaires, européanisation de l'offre électorale et engagement direct) témoignent d'une connexion croissante qui s'est établie entre le champ associatif concerné par l'Europe et la politique institutionnelle.

Même s'ils apparaissent plus anodins, d'autres événements ritualisés permettent aux associations européennes de se mobiliser et de se rendre visible auprès de l'opinion publique. La journée de l'Europe du 9 mai (également appelée la « Saint Schuman » par référence à la déclaration fondatrice de la CECA) en est la plus importante : instituée par le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement réuni à Milan en juin 1985, elle a été reprise par le Mouvement Européen en 1993 car celui-ci y voyait une bonne occasion de sensibilisation de la population aux questions européennes à travers une manifestation festive, non politique et participant à la création d'une symbolique européenne. Cet événement (qui bénéficie du soutien de la Commission et du gouvernement français) a ainsi connu un succès quantitatif et une extension géographique croissants : 7000 personnes à la Fête de l'Europe organisée à la Celle Saint Cloud le 9 mai 1993 ; 460 villes pour l'édition de 1994 ; 1500 événements en 1996 pour les 22 régions métropolitaines ; 3000 manifestations en 1997 pour 700 villes ; et 3600 manifestations pour la dernière édition. Chaque Journée de l'Europe voit ainsi une mobilisation massive et ordonnée des associations européennes en France (Mouvement Européen, Maisons de l'Europe, CCRE, comités de jumelages, etc.)

mais ce qui frappe le plus est la politisation de l'événement que celles-ci opèrent²⁷ : le 9 mai témoigne en effet d'une Europe concrète, vivante, démocratique celle des citoyens opposée à l'Europe impersonnelle et froide des marchés financiers et des gouvernements. Cette construction de sens, basée sur une translation dimension festive - dimension politique et sur le couple d'opposition haut-bas / peuples-élite, est d'ailleurs une constante de l'action symbolique des associations européennes²⁸.

Mais le moment le plus important de mobilisation et de structuration des associations européennes reste la CIG de 1996 (Weisbein 1999). Contrairement à la campagne référendaire de 1992, la préparation par celles-ci de la révision du Traité de Maastricht aura été en effet intense et ordonnée. Cette double nouveauté, quantitative et qualitative, est due à plusieurs raisons. Tout d'abord, le tissu associatif français à cette date s'est très largement européenisé et a pris conscience, outre du poids croissant des institutions européennes, du fait que les négociations autour de ce qui sera le Traité d'Amsterdam l'intéressent directement. Deuxièmement, l'ouverture, certes indirecte et relative, des négociations grâce au Parlement européen et à la Commission (infra) a permis aux associations et aux ONG d'obtenir un espace de parole et de propositions dont elles ne se priveront pas. Enfin, le rendez-vous de la CIG 1996 était pris de longue date (là où Maastricht a été imposé sur le moment) ce qui a donné toute latitude aux associations européennes pour s'organiser en conséquence. Ce qui est vécu par les acteurs associatifs comme l'émergence de la « société civile européenne » est ainsi le produit d'un triple décloisonnement : un *décloisonnement géographique* tout d'abord, en raison du caractère transnational de ces mobilisations ; un *décloisonnement thématique*, puisqu'on observe que toutes les revendications associatives, quels que soient les réseaux qui les portent, convergent plus ou moins autour de deux thèmes principaux (la citoyenneté/démocratie européenne et les questions sociales et l'emploi) ; et enfin, un *décloisonnement idéologique* puisqu'au sein de ce mouvement cohabitent divers courants et orientations – même si le centre de gravité

²⁷ « La Journée de l'Europe est l'occasion de célébrer une Europe populaire, différente de celle des technocrates » (Jean-Louis Bourlanges, interview à *7 jours Europe*, N°268, 28 avril 1997) ; c'est « l'occasion pour le peuple de se réapproprier l'Europe » (Jean Nestor, secrétaire général du Mouvement Européen – France, interview à *7 jours Europe*, N°228, 29 avril 1996). « La célébration de la Journée de l'Europe s'impose désormais comme un moment populaire incontournable du calendrier européen (...). Ce désir se manifeste par la volonté de réappropriation démocratique de l'Union européenne, dont de nombreuses associations civiques et sociales se font les porte-parole » (communiqué du Mouvement Européen – France pour l'édition de 1998).

²⁸ Par exemple, le CCRE (dont une des fonctions est d'assurer une aide technique à la réalisation des jumelages) considère qu'un jumelage « est un acte politique qui contribue à l'Unité européenne. C'est pourquoi, chaque manifestation devra être l'occasion de rappeler ce caractère européen du jumelage » (*L'art du jumelage*, p. 16). Il a ainsi élaboré un serment type de jumelage engageant les maires à « conjuguer [leurs] efforts afin d'aider (...) au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité : l'unité européenne ».

se situe plutôt à gauche (démocrates-chrétiens, socialistes, écologistes, féministes et même ultra gauche). Ainsi, presque tous les secteurs de la vie associative se sont mobilisés, associations explicitement européennes comme associations spécialisées sur certains thèmes particuliers (aide aux exclus, défense des langues minoritaires ou des immigrés, associations familiales, etc.). Concernant les modalités de mobilisation des associations et ONG à l'occasion de la CIG de 1996, deux formes principales peuvent être distinguées. On trouve en premier lieu des tentatives de mobilisation unitaire du secteur associatif réalisées autour de la notion de « société civile européenne » : il s'agit ici de présenter les associations et les ONG comme un mouvement social uni et cohérent, représentatif des citoyens européens et qui serait extérieur au monde de la politique professionnelle (auquel il servirait d'ailleurs de contrepoint ou de contre-pouvoir). On se situe ici dans une logique « d'intérêt public » et non pas de demandes sectorielles ou thématiques. Quant à l'action menée, celle-ci ne vise pas tant à prodiguer une expertise ou à produire et formater une information européenne que de servir de plate-forme et de mettre en contact des acteurs qui travaillent traditionnellement de façon séparée. Cette stratégie de mise en cohésion s'exprime notamment par de nombreuses conférences, par un usage intense des médias électroniques, par la rédaction de Chartes, d'appels publics ou, plus timidement, par des manifestations réelles. A côté de ces mobilisations unitaires, on trouve également l'action individuelle des réseaux spécialisés sur un thème ou une problématique particulière et intéressant un public spécifique : lutte contre l'exclusion avec l'EAPN ; défense des droits des femmes avec le Lobby européen des femmes ; défense des droits des minorités avec le Forum des migrants de l'Union européenne ; intérêts régionaux avec le CCRE ; associations d'aide au tiers monde avec le CLONG, etc. Les bénéfices escomptés de la mobilisation à l'occasion de la CIG profitent ici sélectivement aux membres et militants de l'organisation ou à la population qu'ils représentent.

A travers ces différentes séquences se dessine très fortement une logique d'unification et de mise en cohérence des associations autour de la question européenne. En témoigne la composition des derniers appels et pétition en faveur de l'infléchissement de l'intégration européenne (notamment « Refondons l'Europe ») pour lesquels on observe une convergence d'acteurs associatifs qui, jusqu'à présent, travaillaient de façon séparée. De même, si les séquences de mobilisation des associations européennes restent encore largement indexées à l'agenda européen, cela tend à s'atténuer²⁹. Il reste dès lors à expliquer ce mouvement de création

²⁹ Ainsi, le Mouvement Européen s'est investi dans les élections législatives de 1997 afin d'éviter la dilution, dans une campagne nationale, des enjeux européens (euro, élargissement, réforme des institutions communautaires). Certaines associations européennes proches de la Maison Grenelle ou de la Maison Voltaire ont également défilé avec « l'autre gauche » le 17 mai 1997.

endogène d'une force de plus en plus unifiée et active en dépit de son hétérogénéité constitutive.

Une gamme étendue de ressources mais pas de répertoires d'action

Le premier moteur de cette européanisation des associations françaises est sûrement à rechercher dans l'extension de la gamme des ressources mobilisables que l'UE met à leur disposition. En effet, la dynamique d'intégration européenne a permis la constitution d'une nouvelle structure des opportunités à travers la constitution de nouvelles ressources que l'on peut classer de la sorte.

-Des ressources juridiques, découlant notamment des droits attachés à la citoyenneté européenne (surtout le droit de pétition) ou bien de la jurisprudence communautaire. Le recours au droit communautaire est sans doute la ressource la plus efficace pour les associations européennes : droit de pétition auprès du Parlement européen qui permet de faire remonter des doléances et d'inscrire certains thèmes à l'agenda communautaire et recours au médiateur lorsque l'administration nationale enfreint le droit communautaire, instruments internationaux contraignant comme la Convention sur la protection des minorités adopté par le Conseil européen ou la Charte de l'Autonomie locale, etc.

-Des ressources statutaires. L'Europe permet dans quelques domaines une redistribution des rôles politiques. Certaines associations européennes, comme le Mouvement européen, le CEDAG ou le CCRE, ont ainsi accédé à un rôle pleinement consultatif auprès des institutions européennes dans certaines politiques sectorielles. Le soutien de nombreux députés européens favorise par ailleurs cette fonction de légitimation et participe à la construction de l'identité politique des acteurs associatifs. De même, la gestion d'un programme communautaire donne aux associations un réel pouvoir face à l'administration nationale et les rend incontournables dans de nombreux domaines. Enfin au niveau français, des associations comme les Maisons de l'Europe ou les sections locales du Mouvement Européen – France se voient reconnaître des labels officiels de distribution de l'information sur l'UE (Euroguichet, IPE, etc.). Il reste néanmoins à définir un statut européen des associations pour que la prise de conscience d'un rôle politique soit achevée.

-Des ressources financières, notamment les fonds structurels, qui découlent la plupart du temps des ressources statutaires. Celles-ci permettent une extension de l'activité des associations ainsi que leur professionnalisation. De même, leur situation de monopole sur certaines questions européennes ou leur expertise technique leur permet parfois de tarifier leurs prestations de service et d'améliorer

leur situation économique. Il est à noter que le Traité de Maastricht a énormément profité aux associations, ainsi qu'aux autres acteurs de l'économie sociale : l'article 58-3 du Traité de Rome leur interdisait en effet de bénéficier des subventions communautaires en raison de leur caractère non économique. Avec la fusion en 1992 de l'économique, du social et du culturel, cette barrière devient caduque.

-Des ressources organisationnelles avec l'utilisation des eurosymboles (drapeau européen et journée de l'Europe notamment), le recours extrêmement répandu aux nouvelles technologies de l'information, l'accès aux bases de données communautaires, etc. Grâce à ces nouvelles ressources, la capacité d'expertise des associations s'est considérablement renforcée. Par contraste, l'appareil administratif français, trop cloisonné et peu souple, paraît inadapté à fonctionner en réseaux ou sur une échelle transnationale (Weisbein 1998b).

-Des ressources d'ordre idéologique. La translation au niveau européen des principaux thèmes de l'idéologie associative (crise de la représentation politique, décentralisation, lutte contre les exclusions, recherche d'une nouvelle citoyenneté, etc.) a permis de fédérer des acteurs qui travaillaient de façon séparée et sans nécessairement se connaître sur les mêmes thèmes (infra). La dimension européenne a ainsi permis de créer des liens entre plusieurs réseaux et a même généré des formes d'organisation qui n'existaient pas.

Pour autant, l'accès à ce répertoire étendu de ressources activables n'a pas généré une véritable extension du répertoire d'action de ces associations. En effet, celui-ci reste toujours circonscrit à des formes traditionnelles de lobbying (contacts institutionnels ou amicaux entre groupes et gouvernements, parlementaires ou hommes politiques), à l'insertion dans les réseaux de politique publique (définition d'une expertise, gestion d'un programme, responsabilité dans les processus de décision ou de mise en œuvre) ou bien à des interventions publiques sollicitant une opinion « éclairée » (déclarations de presse, organisation de colloques, appels et pétition dans des journaux comme *Le Monde*, *Libération*, etc.). D'ailleurs, la conscience qu'ont les associations européennes de constituer un mouvement élitiste et sans réelle prise avec les citoyens (notamment en raison de la complexité des questions communautaires) est générale. Mais pour l'heure, les appels incantatoires à la mobilisation de la « société civile européenne » ne sont pas suivis d'effets. Notons néanmoins, depuis 1997, le rapprochement de certaines associations (principalement Europe 99 ou l'AEC) avec d'autres réseaux associatifs et mouvements de citoyenneté ainsi que l'apprentissage par elles de nouvelles normes d'action et de mobilisation. De même, des initiatives récentes comme les marches européennes de chômeurs, les manifestations et les *happenings* organisés par l'UEF et le Forum permanent de la société civile à Amsterdam, lors du sprint final de la CIG, semblent

donner un peu plus de consistance sociologique aux mobilisations européennes des associations.

Le travail politique de construction de la « société civile européenne »

Au sein de la nébuleuse associative qui se cristallise de plus en plus autour des questions européennes, on observe l'existence d'un « noyau dur » de quelques groupes et associations qui se mobilisent pour européeniser d'autres associations et leur prodiguent une expertise technique ou une incitation d'ordre idéologique. Ces acteurs se trouvent la plupart du temps plus ou moins anciennement dans la dimension « Europe entendue comme cause » précédemment élaborée et entraînent les autres associations situées aux stades « Europe-matrice de ressources » et « Europe-territoire ». Il s'agit ainsi d'un groupe qui grossit et entretient cette dynamique d'eupéanisation active des associations nationales. Ces entrepreneurs politiques sont amenés en effet à opérer un travail de retraduction et d'importation des ressources européennes afin d'organiser un collectif (les « associations européennes »), soudé par un intérêt commun (la « citoyenneté européenne ») et à qui il est proposé une labélisation générale (la « société civile européenne »). Ce travail de « courtage politique » (Courty, Devin 1996 : 108-111) revêt une triple facette : il s'agit d'un travail de délimitation, de légitimation et d'organisation.

Un *travail de délimitation*, tout d'abord, au sens où pour construire une identité de groupe sur le modèle nous/eux, il convient d'établir les frontières externes au collectif. Concernant les associations européennes, ce travail s'avère problématique car le groupe représenté (les « citoyens européens ») n'a finalement qu'une existence juridique récente et absolument pas de consistance sociale. Ainsi, la « société civile européenne » se définit moins par un nombre déterminé ou par une catégorie homogène de population que relationnellement et négativement, c'est-à-dire par opposition à la « société politique » (gouvernements, administrations nationales et communautaires, partis politiques, etc.) qui a confisqué à son profit exclusif la construction européenne : d'où une critique commune et prononcée de la méthode intergouvernementale et, plus timidement, de la technocratie bruxelloise.

Construire la société civile européenne implique ensuite un *travail de légitimation* qui passe par diverses activités : une production idéologique intense ; une production iconographique relativement cohérente et qui participe énormément de leur travail de délimitation et de légitimation (la société civile opposée à la sphère intergouvernementale et technocratique)³⁰, etc. On peut ainsi parler de la constitution

³⁰ La façon qu'ont les associations de symboliser l'Europe à travers leur logo est à cet égard intéressante. Celle-ci est en effet représentée selon trois modalités principales : le recours au continent (surtout pour les associations d'aide aux pays de l'Est) ; le recours à des figures humaines (ce sont les Européens qui sont

progressive autour de l'Europe d'une véritable idéologie associative ainsi que de l'amorce d'un « militantisme associatif européen »³¹. En effet, on note l'existence d'une même vision du monde, en grande partie issue du décroisement idéologique et thématique dont nous avons déjà fait mention plus haut. Cette idéologie associative, qui a su trouver dans l'Europe le moyen de se renouveler, constitue même sûrement le principal moteur d'intégration des associations européennes. Trois noyaux, trois principales idées forces peuvent être isolées pour décrire cette idéologie (Weisbein 1997).

-Le premier noyau axiologique est un *humanisme nettement marqué*, entendu comme la volonté de remettre la personne humaine au cœur de la construction européenne et donc de construire une Europe humaine et concrète, celle des citoyens, face à l'Europe impersonnelle, celle des gouvernements ou des marchés financiers. En ce sens, les associations européennes entendent proposer une alternative au libéralisme qui imprègne le fonctionnement de l'Europe. Cet humanisme est par ailleurs sous-tendu par deux valeurs essentielles : la solidarité collective (symbolisée principalement par la lutte contre l'exclusion) et la responsabilité individuelle (puisqu'en raison des dangers que font naître les développements technologiques récents, la symétrie traditionnelle entre droits et devoirs a été rompue « au profit » des seconds).

-La recherche d'un *meilleur équilibre entre démocratie représentative, déléguée et démocratie participative, active*, constitue le second thème commun aux réseaux associatifs européens. La crise de gouvernance de la démocratie est en effet due à une panne de l'offre politique (professionnalisation du champ politique, corruption, autonomisation par rapport au social, etc.) et non à une défaillance citoyenne au sein des peuples. Les progrès de l'éducation et l'élargissement de la compétence politique rendent possible une véritable démocratie participative, fondée sur une citoyenneté active et dont l'association à but non lucratif constitue la cellule

mis en avant, surtout pour les associations les plus critiques envers le libéralisme de l'UE) ; et le recours distancié au drapeau à 12 étoiles (par exemple, les étoiles sont remplacées par des individus). Dans la plupart des cas, la symbolique européenne « officielle » est pastichée : par exemple, le logo du Forum de la société civile représente en haut de grands fauteuils occupés par des chefs d'Etat (on devine MM. Chirac et Kohl) sur fond d'étoiles bleues (le tout symbolisant la méthode intergouvernementale) tandis que le bas de l'image est composé d'une multitude d'individus (dont un Maghrébin) qui symbolisent l'irruption des peuples dans la construction européenne.

³¹ Pour les saisir, la quantité de colloques, de livres collectifs, de chartes et de pétitions issues des associations européennes nous livre un corpus très important et diversifié. En outre, afin de déterminer les contours sociologiques et idéologiques de ce que l'on pourrait qualifier un « militantisme européen », des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des membres et sympathisants de quelques associations (Mouvement Européen, UNIROPE, Futur Présent, Europe 99). Nous disposons de même des mémoires de quelques militants européens de la première heure, souvent issus de la résistance (par exemple, Weiss 1969, Gadoffre-Staath 1994).

de base. Le principe politique n'est plus la délégation mais l'action. Face à l'épuisement de la méthode intergouvernementale de construction de l'Europe, ce besoin de démocratie directe se duplique ainsi au niveau communautaire : d'où le thème fédérateur de la nécessité d'un processus constituant associant la société civile européenne et les élus afin de ressourcer la légitimité de l'UE.

-Le dernier élément caractéristique de cette idéologie associative est plus spécifique à la problématique européenne. Il s'agit de la *prégnance du principe fédéraliste*. Non pas que ces associations se réclament toutes de la pensée fédéraliste mais parce qu'elles engagent, à la base de leur action, une réflexion très poussée sur l'espace du politique ou sur le couple local-global. L'important est, en raison de la mondialisation, la mise en perspective globale des enjeux locaux ou sectoriels. Le concept de subsidiarité, qui permet l'articulation entre espaces géographiques et niveaux de compétence, apparaît ainsi fédérateur ainsi que stratégique dans la mesure où, étendu au delà de l'Etat-nation, il viendrait reconnaître officiellement une place aux associations ainsi que pérenniser des prestations de services d'intérêt général qui ne sont que déléguées par les autorités publiques.

Une question se pose dès lors : l'existence d'une telle idéologie associative qui permet de fédérer des acteurs d'horizons parfois très éclatés (même si le point d'équilibre penche globalement vers la « deuxième gauche ») permet-elle l'expression d'un « militantisme européen » spécifique et cohérent ? Du point de vue de la composition sociologique des associations européennes, il semble que l'on puisse répondre positivement. Même si nous ne disposons pas d'étude détaillée et précise sur leur structure socioprofessionnelle, un travail d'observation participante au sein de quelques réseaux associatifs nous permet de noter la sur-représentation, parmi leurs membres, de certaines catégories précises : universitaires (parfois de très haut niveau : Directeurs de recherche aux CNRS, Professeurs des Universités) et enseignants, hauts fonctionnaires, professionnels de la politique (élus, assistants parlementaires, permanents de partis ou de syndicats) ou hommes d'affaires. Le socle sociologique des associations européennes est donc très restreint et semble relativement homogène autour du triangle monde de l'enseignement - monde de la politique et haute fonction publique - monde des affaires.

En revanche, cette cohérence apparaît plus limitée si on s'intéresse au sens et à la vision qu'ont ces militants européens de leur engagement associatif ou plus généralement de l'Europe. En effet, au vu des entretiens réalisés, un clivage générationnel se dessine nettement entre des militants européens « vieille école » et une nouvelle génération. Pour les premiers, la motivation première de leur engagement est à rechercher dans le traumatisme de la guerre (qu'ils ont la plupart du temps connue) ; l'Europe idéale qu'ils conçoivent est donc un espace de paix et

de fraternité entre les peuples. On note également chez ces militants la récurrence d'une logique que l'on pourrait qualifier de « patrimoniale » qui consiste à trouver dans le passé le sens de leur engagement ainsi que la nécessité de l'Europe (référence aux Pères fondateurs et aux grands hommes, aux valeurs européennes héritées de son socle spirituel judéo-chrétien, engagement personnel pour l'Europe qui puise très tôt dans la biographie personnelle et qui prend l'aspect d'une cause, etc.). On ne retrouve pas ce poids du passé long et d'un certain idéalisme dans la deuxième catégorie de militants européens, bien plus jeune que la première. Ici, l'engagement européen est dominé par le pragmatisme et un certain professionnalisme (la plupart du temps, ces militants sont consultants en affaires européennes ou se sont spécialisés sur un aspect précis de l'intégration européenne en fonction de leur horizon professionnel) et il s'est exprimé bien plus récemment (principalement lors de la ratification douloureuse de Maastricht qui est vécue comme un choc). Souvent, l'Europe est perçue non pas comme une fin ou comme un idéal à bâtir mais en tant que processus désormais incontournable qu'il convient désormais d'orienter dans un sens moins libéral.

Mis à part ce clivage générationnel, ces militants se déclarent tous nettement pro-européens et plus ou moins fédéralistes. Ainsi, même si la notion de militantisme spécifiquement européen apparaît encore inappropriée (les modalités de l'engagement européen n'ont rien de différent par rapport à celles de l'engagement politique au sens large ; de même, les répertoires d'action des associations européennes restent plus ou moins ceux de clubs politiques), la constitution d'une idéologie commune autour de trois piliers (humanisme, démocratie participative et fédéralisme) permet que se dégage, au sein du tissu associatif français, un champ explicitement pro-européen (ou plus simplement concerné par l'Europe). Mais mener une action autour de ou bien vers l'Europe reste toujours difficile tant cela présuppose la détention d'un capital social et culturel important (temps, argent, maîtrise de plusieurs langues étrangères ou des nouvelles technologies de communication, compétence politique, etc.).

Quoiqu'il en soit, la construction de la société civile européenne implique enfin un *travail d'organisation* autour d'une cellule de base, l'association, afin d'obtenir un maillage le plus fin possible du territoire de l'Union. D'où la constitution de réseaux associatifs souples, informels et ouverts et l'usage intensif des moyens électroniques de communication. Ainsi, même si elle s'avère nettement inégale et éclatée, l'implantation et la répartition géographique des associations européennes tendent à s'éloigner d'un tropisme autrefois prononcé autour des capitales et de Bruxelles pour irriguer de plus en plus l'échelon régional et local. En France par exemple, des réseaux comme le Mouvement Européen, les Jeunes Européens ou la FFME se caractérisent dans les années quatre-vingt-dix par une

multiplication prononcée des sections locales – même si des « terres de mission » demeurent sur l'hexagone. Pour autant, il convient de relativiser fortement cet élargissement quantitatif de l'assise géographique des associations européennes tant l'articulation entre les niveaux supranationaux, nationaux et locaux demeure problématique : il existe encore de nombreux problèmes de fonctionnement entre associations nationales, sections locales et fédérations européennes (par exemple pour l'UEF, le Mouvement Européen, les Maisons de l'Europe, le CEDAG, etc.). Ici, apparaissent de façon très prononcée des problèmes et des conflits d'ordre culturel nés de l'absence de définition commune de certaines notions fondamentales comme l'intérêt général, la citoyenneté, etc. (Neveu 1994 ; Dacheux 1999).

CONCLUSION : VERS LA DÉMOCRATISATION D'UN « ESPACE PUBLIC EUROPÉEN » ?

Comme le note Luc Rouban (1997 : 158-59), l'objet que l'on peut appeler « espace public européen » reste encore foncièrement notabiliaire et élitiste car seuls des « grands citoyens » (hauts fonctionnaires, représentants d'intérêts privés ou acteurs associatifs) ont les moyens ou l'accréditation pour y intervenir. Maurice Croisat et Jean-Louis Quermonne (1996 : 141) dressent ainsi une analogie entre ce faible ancrage sociologique et la réalité de l'espace public du XVII^{ème} siècle tel qu'il est analysé par Jürgen Habermas dans son ouvrage classique sur les mutations de l'espace public bourgeois. Pour notre part, si nous partageons ce constat nous en nuancerons cependant la portée. En effet, l'apport essentiel des associations à la construction européenne réside dans la *consolidation et surtout la démocratisation d'un véritable espace public européen* (que l'on pourrait définir comme un lieu symbolique, à l'interstice entre l'Etat et la société civile, où sont débattues et tranchées les questions politiques européennes, ce qui suppose notamment que celles-ci fassent sens pour tous ses acteurs). Pour l'heure, on ne peut repérer les prémices de cet espace public européen qu'au niveau de la définition des politiques publiques (Muller 1995). Mais comme le remarque Eric Dacheux, « les associations peuvent jouer un rôle actif dans la construction d'un espace public européen car elles sont tout à la fois des lieux d'apprentissage de la démocratie, des creusets d'innovations sociales et des occasions de rencontres interculturelles » (1997 : 58). Ainsi, les contributions associatives à l'ouverture et à la démocratisation de cet embryon d'espace public transnational peuvent être isolées à trois niveaux.

« En haut », au niveau des institutions tant communautaires que nationales, les associations remplissent un quadruple rôle. Un *rôle de veille européenne* tout d'abord : en suivant quotidiennement le fonctionnement des administrations et des institutions, à Bruxelles comme dans les capitales nationales, il s'agit de produire et de formater une information européenne puis de la transmettre

pour irriguer les autres branches du réseau. Cette nécessité de produire et de faire circuler l'information est d'ailleurs la raison première de toute représentation de groupes d'intérêts au niveau communautaire. Un *rôle de lobbying* ensuite : tout comme des groupes de pression classiques, il s'agit d'assurer une présence auprès des institutions et de tout mettre en œuvre pour orienter leur production législative ou réglementaire dans un sens favorable. Les nombreux contacts développés auprès de parlementaires européens (supra) favorisent ce lobbying associatif. Un *rôle technique d'expertise et de laboratoire d'idées* : grâce à leur connaissance du terrain et des problèmes concrets ou à la qualité scientifique de leurs membres, les associations se voient de plus en plus sollicitées par les administrations nationales et communautaires pour la définition et la mise en œuvre de politiques publiques sectorielles. Enfin, un *rôle éthique de « conscience européenne »* : il s'agit ici de faire contrepoids aux institutions politiques, de leur tenir un discours d'interpellation, de démythification voire de dénonciation, afin de leur rappeler certains principes fondamentaux. Mais s'il est le plus couru par les associations européennes (car le plus payant en termes stratégiques), le niveau institutionnel n'en demeure pas moins le plus « dangereux » au sens où semble s'amorcer une logique de vassalisation des réseaux associatifs européens par les institutions communautaires (logique qui se traduit par une dépendance financière, l'imposition de répertoires d'action particuliers etc.).

Ces quatre fonctions tenues par les associations européennes se retrouvent également à un niveau inférieur, celui des autres instances de médiation actives sur les thèmes communautaires (partis politiques, syndicats, mutuelles, fondations...). Il convient en outre de rappeler, concernant ces dernières, un très net rapprochement entre syndicats et associations européennes d'une part et entre partis politiques ou députés européens et associations européennes d'autre part, le tout aboutissant à une nouvelle division du travail politique. En effet, la transnationalisation des syndicats est bien plus récente que celle des associations, notamment en France où le mouvement syndical a du mal à intégrer la dimension européenne - laquelle révèle ses tiraillements internes (supra). De même comme nous l'avons vu, les partis politiques et de nombreux députés européens reconnaissent dans les structures associatives une plus grande latitude sur les questions européennes et entendent glaner chez elles quelques idées intéressantes. Le pôle associatif semble donc avoir un rôle fondamental et spécifique d'avant garde européenne, voire même de structuration de cette « société civile européenne » en cours de constitution.

Mais c'est le dernier niveau d'intervention des associations, celui du citoyen européen, qui est le plus crucial pour leur avenir. Il s'agit là d'exercer une quadruple mission : *informer-former* sur les questions européennes (diffuser l'information communautaire mais surtout élaborer une pédagogie de la construction

européenne) ; *relier, tisser des liens, mettre en contact* des Européens (par exemple, à travers les jumelages ou les échanges) ; *défendre des droits* (notamment ceux ouverts par le statut de citoyenneté de l'Union) ; *susciter des mobilisations* (par voie pétitionnaire ou par appels, mais également « en vrai », dans la rue). Pour l'heure, les deux premières fonctions sont les plus maîtrisées, à tel point qu'on observe à leur sujet une logique nouvelle de spécialisation et de professionnalisation des associations sur l'information européenne et la mise en oeuvre des échanges (Weisbein 1998c) - ce qui aboutit également à une logique de dépolitisation des enjeux européens. D'autant plus que les deux dernières fonctions sont malheureusement « laissées en jachère » par les associations européennes qui manquent toujours de consistance sociale en raison des filtres sociologiques traditionnels de l'engagement politique et de l'élitisme de la question européenne. Or leur avenir en dépend beaucoup, bien plus que leur représentation au plus haut niveau des institutions politiques ou de leur spécialisation sur certaines politiques sectorielles.

Les associations peuvent donc, demain, constituer un acteur collectif décisif de la construction européenne. Organisations non gouvernementales et bénévoles, elles échappent à la crise qui affecte les instances de représentation politiques, économiques ou sociales. Proches des citoyens, elles ne sont pas contraintes par le jeu intergouvernemental des institutions européennes qui entrave les gouvernements nationaux dans leurs stratégies européennes. Par leur capacité à « transnationaliser » leur activité, par leur double liberté (par rapport aux lois du marchés et aux contraintes de la démocratie représentative), ou par leur idéologie, elles possèdent les instruments et la méthodologie nécessaires à une véritable européanisation des concepts sur lesquels repose la démocratie - comme la citoyenneté, la société civile ou bien l'espace public. Dans la redistribution générale des cartes politiques que génère l'intégration communautaire, les associations ont donc une véritable opportunité à saisir.

INDEX DES SIGLES

AEC : Assemblée Européenne des Citoyens

AEDE : Association Européenne Des Enseignants

CADECS : Coordination des Associations de Développement Economiques, Culturel et Social

CCRE : Conseil des Communes et Régions d'Europe

CEDAG : Comité Européen Des Associations d'intérêt Général

CELSIG : Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général

CIC : Conférences Inter Citoyennes

CIG : Conférence InterGouvernementale

CLONG : Comité de Liaison des ONG de développement
CNVA : Conseil National de la Vie Associative
EAPN : European Anti Poverty Network
ECAS : Euro Citizen Action Service
FFME : Fédération Française des Maisons de l'Europe
GUE : Gauche Unitaire Européenne
IPE : Info Point Europe
LFEEP : Ligue Française d'Enseignement et d'Education Populaire
PPE : Parti Populaire Européen
PSE : Parti des Socialistes Européens
UEF : Union pour une Europe Fédérale
UICE : Union Internationale des Citoyens Européens
UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme
UNIOPSS : Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

BIBLIOGRAPHIE

- ABELES (Marc), 1992, « Le Parlement et la société civile », in *La vie quotidienne au Parlement européen*, Paris, Hachette, p. 303-363.
- ABELES (Marc), 1995, « La fonction politique européenne, acteurs et enjeux », in MENY (Yves), MULLER (Pierre), QUERMONNE (Jean-Louis), Dir., *Politiques publiques en Europe*, Paris, l'Harmattan, p. 61-75.
- BOUAL (Jean-Claude), Dir., 1999, *Vers une société civile européenne*, Paris, Editions de l'Aube/SECPB.
- BIDEGARAY (Christian), EMERI (Claude), 1996, « Enjeux européens et système des partis politiques français », in D'ARCY (François), ROUBAN (Luc), *De la Vème République à l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 61-76.
- BRAUD (Maurice), 1998, « Le dialogue social : instances, acteurs, enjeux », *Chroniques internationales de l'IRES*, « Les acteurs sociaux nationaux face à la construction européenne », hors série, octobre 1998, p. 85-112.
- BRETHERTON (Charlotte), SPERLING (Liz), 1996, « Women's Networks and the European Union : Towards an Inclusive Approach ? », *Journal of Common Market Studies*, vol. 34, N°4, p. 487-508.
- CHABOT (Jean-Louis), 1980, *Elections européennes, suffrage partisan*, Grenoble, PUG.
- CHOMBARD-GAUDIN (Cécile), 1992, « Pour une histoire des villes et communes jumelées », *Vingtième siècle*, n°35, juillet-septembre, p. 60-66.
- COHEN (Joshua), ROGER (Joël), Ed., 1995, *Associations and Democracy*, London, Verso.

- COURTY (Guillaume), DEVIN (Guillaume), 1996, *L'Europe politique*, Paris, La Découverte.
- CNVA, 1989, *Les associations et l'Europe. Pour un plan d'action en faveur des activités associatives : facteur de développement d'une Communauté plus solidaire*, Paris, La Documentation française.
- CROISAT (Maurice), QUERMONNE (Jean-Louis), 1996, *L'Europe et le fédéralisme. Contribution à l'émergence d'un fédéralisme intergouvernemental*, Paris, Montchrestien.
- DACHEUX (Eric), 1997, « L'Europe en quête de sens. Plaidoyer pour une autre politique de communication de l'Union européenne », *Futuribles*, septembre 1997, p. 39-60.
- DACHEUX (Eric), 1999, « Un monde méconnu : les réseaux associatifs européens », *Hermès*, 23-24, p. 123-130.
- DEGENNE (Alain), FORSE (Michel), 1994, *Les réseaux sociaux, une analyse structurale en sociologie*, Paris, A. Colin.
- DELWITT (Pascal), DE WAELE (Jean-Michel), 1995, « Les élections européennes et l'évocation des groupes politiques au Parlement européen », in TELO (Mario), Dir., *Démocratie et construction européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p. 277-291.
- EGDELL (Janet M.), THOMSON (Kenneth J.), 1999, « The Influence of UK NGOs on the Common Agricultural Policy », *Journal of Common Market Studies*, vol. 37, n°1, march 1999, p. 121-131.
- GADOFFRE-STAAH (Alice), 1994, *De la résistance à l'Europe*, Paris, Editions espaces 34.
- GUICHAOUA (Elsa), 1994, « Le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe et son influence sur la presse (1955-1957) », in GIRAULT (René), BOSSUAT (Gérard), Dir., *Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XXè siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 289-305.
- KASTORYANO (Riva), 1997, « Participation transnationale et citoyenneté : les immigrés dans l'Union européenne », *Cultures et Conflits*, 28, hiver 1997, p. 59-73.
- KENDALL (Jeremy), ANHEIER (Helmut K.), 1999, « The third sector and the European Union policy process : an initial evaluation », *Journal of European Public Policy*, vol. 6, n°2, p. 283-307.
- LACAM (Patrice), 1988, « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, n°38 (1), p. 23-47.
- LAGNEAU (Eric), LEFEBURE (Pierre), 1999, *La spirale de Vilvoorde : médiatisation et politisation de la protestation. Un cas d'eupéanisation des mouvements sociaux*, *Les Cahiers du CEVIPOF*, n°22, janvier 1999.
- MARKS (Gary), Mc ADAM (Doug), 1996, « Social Movements and the Changing Structure of Political Opportunity in the European Union », in MARKS (Gary),

- SCHARPF (Fritz W.), SCHMITTER (Philippe C.), STREECK (Wolfgang), *Governance in the European Union*, London, Sage, 1996, p. 95-120.
- MAZEY (Sonia), RICHARDSON (Jeremy), 1996, « Faire face à l'incertitude. Stratégies des groupes de pression dans l'Union européenne », *Pouvoirs*, n°79, novembre 1996, p. 51-67.
- MELUCCI (Alberto), 1983, « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action communautaire*, n°10, p. 11-44.
- MULLER (Pierre), 1995, « Un espace européen des politiques publiques », in MENY (Yves), MULLER (Pierre), QUERMONNE (Jean-Louis), Dir., *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- NEVEU (Catherine), 1994, « Is "black" an exportable category to mainland Europe ? Race and citizenship in a European context » in REX (John), DRURY (Beatrice), Ed., *Ethnic Mobilisation in a Multi-cultural Europe*, Aldershot, Avebury, p. 97-105.
- NEVEU (Erik), 1996, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- OFFERLE (Michel), 1998, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.
- PALAYRET (Jean-Marie), 1994, « Le Mouvement européen 1954-1969. Histoire d'un groupe de pression », in GIRAULT (René), BOSSUAT (Gérard), Dir., *Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 365-383.
- PERNOT (Jean-Marie), 1994, « Les syndicats français, des élections européennes sous le signe de la division », in PERNOT (Jean-Marie) et al., *Les syndicats européens et les élections européennes, Cahiers du CEVIPOF*, n°11, p. 73-94.
- PERNOT (Jean-Marie), 1998, « Une université européenne du syndicalisme ? L'Europe des syndicats », *Politix*, n°43, troisième trimestre 1998, p. 53-78.
- POLLACK (Mark A.), 1997, « Representing Diffuse Interests in EC Policy-Making », *Journal of European Public Policy*, 4 : 4, p. 572-590.
- PONGY (Mireille), 1997, « Entre modèles nationaux et eurogroupes d'intérêts professionnels : l'action de l'Union dans la culture », *Cultures et Conflits*, 28, hiver 1997, p. 125-145.
- ROUBAN (Luc), 1997, « La réforme de l'Etat en Europe. Quel avenir pour le service public ? » in D'ARCY (François), ROUBAN (Luc), *De la Vème République à l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 143-162.
- SALAMON (Lester), ANHEIER (Helmut K.), Ed., 1997, *Defining the Nonprofit Sector : A Cross-National Analysis*, Manchester, Manchester University Press.
- SALAMON (Lester), ANHEIER (Helmut K.), Ed., 1998, *The Emerging sector Revisited : A Summary*, Baltimore, John Hopkins University.
- SIDJANSKI (Dusan), 1995, « Nouvelles tendances des groupes de pression dans l'Union européenne », in MENY (Yves), MULLER (Pierre), QUERMONNE (Jean-Louis), Dir., *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan, p. 77-93.

- SIDJANSKI (Dusan), 1997, « Eurosphères. Dirigeants et groupes européens », in D'ARCY (François), ROUBAN (Luc), *De la Vème République à l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 279-298.
- STREECK (Wolfgang), SCHMITTER (Philippe C.), 1991, « Community, market, state – and associations ? The prospective contribution of interest governance to social order », in THOMPSON (Grahame), Ed., *Markets, Hierarchies and Networks. The coordination of Social Life*, London, Sage, p. 227-241.
- VAN DETH (Jan W.), Ed., 1997, *Private groups and public life. Social participation, voluntary associations and political involvement in representative democracies*, London, Routledge.
- WALLACE (Helen), YOUNG (Alasdair R.), 1997, « The Kaleidoscope of European Policy-Making : Shifting Patterns of Participation and Influence ? », in WALLACE (Helen), YOUNG (Alasdair R.), Ed., *Participation and Policy-Making in the European Union*, Oxford, Clarendon Press, 1997, p. 233-250.
- WEISBEIN (Julien), 1997, « Europe and the Emergence "From Below" of New Political Actors : Mobilisations for the European Construction in the French "Civil Society" », Paper presented at the 1997 American Political Science Association Annual Meeting, Washington D.C., August 28-31.
- WEISBEIN (Julien), 1998a, « La mobilisation des associations dans le Dialogue national pour l'Europe. Vers l'institutionnalisation d'un dialogue ? », in WEISBEIN (Julien), Dir., *Le Dialogue national pour l'Europe. Un débat européen à l'épreuve des réalités locales, Les Cahiers du CEVIPOF, N°19*, p. 148-174.
- WEISBEIN (Julien), 1998b, « Les associations face à l'Europe. Vers un nouveau "maillage démocratique" ? », *Transversales Science-Culture*, n°54, novembre-décembre 1998, p. 22-25.
- WEISBEIN, (Julien), 1998c, « La Fédération française des Maisons de l'Europe (1962-1999) : toit ou acteur pour l'information européenne ? », étude réalisée pour la FFME, 30 p.
- WEISBEIN, 1999, « Les associations et les ONG face à la CIG de 1996 : naissance d'une "société civile européenne" ? », *Politique et Sécurité Internationale*, n°4, 1999.
- WEISS (Louise), 1969, *Mémoires d'une Européenne*, Paris.
- WINAND (Pascaline), 1995, « Les groupes de promotion pour l'Europe et les comités d'action », in TELO (Mario), Dir., *Démocratie et construction européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p. 293-311.